



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériel ferroviaire

Question écrite n° 17803

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les inquiétudes du personnel de la société GEC Alsthom Transport-Sif située à Saint-Ouen. Cet établissement, spécialisé dans les matériaux de signalisation ferroviaire, est en effet soumis à différents projets d'externalisation de ses activités et de ses personnels pour des motifs financiers. Les derniers résultats publiés à travers le bilan 1996-1997 affichant + 92 % de profits, + 101 % de dividendes versés aux actionnaires, une productivité par salarié en hausse de 11,2 % montrent que l'entreprise est en bonne santé. Malgré cela, les plans de licenciement se multiplient : 37 emplois supprimés en 1996, 116 en 1997 et une prévision de suppression de 170 emplois au moins pour 1998. Il lui demande de lui faire connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'établissement SIF d'Alsthom Transport, sis à Saint-Ouen, est spécialisé dans la fabrication de systèmes électroniques et informatiques de pointe pour la gestion des réseaux ferrés (tels que les systèmes de signalisation, d'aide à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance, de contrôle continu de vitesse, de gestion et de commandes sécuritaires des signaux et des aiguillages, etc.) et emploie à cette activité un effectif de 930 personnes. Non concerné par les plans d'ajustement des effectifs mis en oeuvre au sein de l'entreprise entre 1996 et 1998, cet établissement a en revanche procédé sur cette période à des opérations d'externalisation de certaines de ses activités considérées comme n'entrant plus dans son corps de métier, telles en particulier que la fabrication des produits électromécaniques. Les emplois correspondant à ces activités ont été transférés, en application de l'article L. 122-12 du code du travail, au sein des entreprises repreneuses. L'inquiétude des salariés concernés est compréhensible, comme la réticence de ceux qui ont un attachement fort à la culture de leur entreprise. Il est pour autant difficile pour le Gouvernement de s'opposer à une opération prévue par le code du travail et qui ne conduit pas à des suppressions de postes. Par ailleurs, et au-delà des opérations ainsi menées au sein de cet établissement, des négociations-cadres sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été engagées au niveau de la société Alsthom Transport.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17803

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4233

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6575